

Mot du Président

Parmi tous les enjeux que rencontre notre agriculture, celui du renouvellement des générations est notre priorité. Pour relever ce défi majeur, nous avons décidé d'agir fortement en maintenant la DJA la plus importante de France, malgré la baisse de crédits pour la nouvelle programmation FEADER causée par les négociations hasardeuses réalisées au niveau national. Nos jeunes agriculteurs incarnent l'avenir de nos territoires et nous serons toujours à leurs côtés pour favoriser leur installation et la transmission de nos savoir-faire d'exception.

Laurent Wauquiez



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

« La Région Auvergne Rhône-Alpes marque son engagement aux côtés des jeunes agriculteurs »



Contacts :

François Chavent chargé
de mission DJA

Francois.chavent@auvergne-rhone-alpes.fr

Sylvie Ougier, responsable
du service installation,
emploi, transmission

Sylvie.ougier@auvergne-rhone-alpes.fr

Conditions obtention DJA

- Être ressortissant de l'Union européenne ou de la Suisse, ou vous disposez d'un titre de séjour valable
- Être âgé entre >18 ans et <40 ans à la date de demande d'aide
- Il s'agit de votre première installation aidée
- Détenir à minima un diplôme de niveau 4 agricole, sauf dérogation
- Avoir un Plan de Professionnalisation personnalisé (PPP) validé, ou à titre dérogatoire, un PPP agréé

Les changements sont apportés par rapport à la programmation 2014-2022 : 3 modulations sont activables, une analyse de la durabilité de l'entreprise devra être renseignée par le jeune agriculteur, une évaluation du revenu disponible agricole RDA et du RPG sera analysée en 4ème année, un comité d'étude de projet remplacera les CDOA.

D'autres dispositifs régionaux complètent cette aide :

- Financement des Points Accueil Installation Transmission
- Préparer son installation : Conseils renforcés structurés par étape d'avancement du projet,
- Soutien à la trésorerie de démarrage : pour les JA ayant déposé un dossier DJA avant fin 2022
- Suivi du test installation/transmission
- Concrétisation transmission relatif à l'accompagnement d'une démarche projet du cédant pour l'amener à anticiper sa transmission et à trouver un repreneur.
- Prêt d'honneur

Une prise de compétence pleine et entière sur la DJA par la Région

Dans le cadre du transfert de compétence de l'Etat vers les Régions en matière d'installation en agriculture, la Région a pour objectif de soutenir la dynamique d'installations dans la Région en maintenant une dotation jeune agriculteur forte pour que notre région reste attractive en matière d'installation, quelques soient les filières agricoles.

Cette DJA peut varier de 16000€ jusqu'à 56000€.

Elle sera la plus forte de France avec une aide moyenne estimée à 40000€/JA.

Objectifs : Financer 750 DJA en 2023 et 800 DJA en rythme de croisière.